



VIDE GRENIER du DIMANCHE 16 octobre 2022

Traditionnellement sur le Cours du 4 septembre à AURIOL

Pour participer à cette vente au déballage, il est nécessaire de renvoyer **le bulletin de réservation** ci-joint complété et accompagné des documents suivants :

-- Copie justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire)

-- Copie justificatif de domicile (facture téléphone ou EDF)

accompagné du règlement indispensable au nom du « Trésor Public ».

Le prix du mètre linéaire est fixé à 5 € - avec minimum 3 mètres soit 15 €

Profondeur des stands 1.50 mètres minimum

(Réservation effective après réception de l'entier dossier et dans la limite des places disponibles).

L'inscription vous sera confirmée par mail ou par défaut par téléphone ou SMS.

Votre emplacement vous sera communiqué lors de votre arrivée sur site le 16 octobre,

Un sens unique d'entrée et de sortie sera mis en place et fléché.

L'accès du vide grenier s'effectuera exclusivement par les deux entrées situées face à la Mairie

REGLEMENT

Seuls sont autorisés à la vente les objets d'occasion.

Aucun produit alimentaire n'est admis ni plantes vivantes.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le jour de la manifestation les contrevenants à ces interdictions.

Compte tenu du nombre de demandes, les participants seront placés dans l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription complètes (avec les paiements et les justificatifs demandés).

Les emplacements non occupés à 8 heures seront attribués aux participants en attente.

Les participants devront obligatoirement occuper les emplacements qui leur seront désignés.

AUCUN DÉBALLAGE NE SERA AUTORISÉ AVANT 6 HEURES 30.

Le déchargement des voitures devra se faire très rapidement

Une voiture par stand à la fois pour soulager la circulation des exposants

Ensuite les véhicules seront stationnés **expressément** sur les nombreux parkings des alentours immédiats

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler et de reporter cette manifestation

Les véhicules des participants ne pourront pas circuler sur le site pour clôturer leurs stands AVANT 17 h

De même, les stands doivent être présents jusqu'à 17h pour respecter l'intégrité du vide-greniers.

En période sanitaire actuelle, pensez à respecter le port du masque, la distanciation physique et

à proposer du gel hydroalcoolique sur vos stands.

Dans l'intérêt général, pour des questions évidentes de sécurité notamment et pour le bon déroulement de cette

manifestation festive, nous vous remercions de respecter ce règlement.

Renseignements : 06 61 77 23 74 Charles et Hélène 06 88 42 70 52

Les risques de dommages, vols, dégradations, nuisances et désordres de toute nature, qui pourraient être occasionnés sur le site de cette manifestation, demeurent sous la seule responsabilité des participants.

Date.....signature